

Le Vernet

Bulletin semestriel d'informations municipales

N° 34
Juillet 2012



Sommaire

Le budget général
L'eau et l'assainissement
La voirie communale
Le patrimoine communal
La forêt communale

Les pâturages communaux
L'école communale Pierre Magnan
La piscine et le tennis municipaux
Les associations
Les animations et manifestations municipales

Budget général

• Vote du compte administratif 2011

Le Conseil Municipal a adopté le Compte Administratif 2011 du Budget Général comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 327.406,73 €
(dont déficit 2011 = - 66.558,30 €)
RECETTES : 564.430,00 €

RÉSULTAT : EXCÉDENT = + 237.023,27 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 661.812,57 €

RECETTES : 733.996,67 € (dont excédent reporté de 2010 = + 83.711,84 € diminué de la déduction de la part affectée à l'investissement en 2011 = - 68.187,01 €)

RÉSULTAT : EXCÉDENT = + 72.184,10 €

RÉSULTAT GLOBAL 2011 = + 309.207,37 €

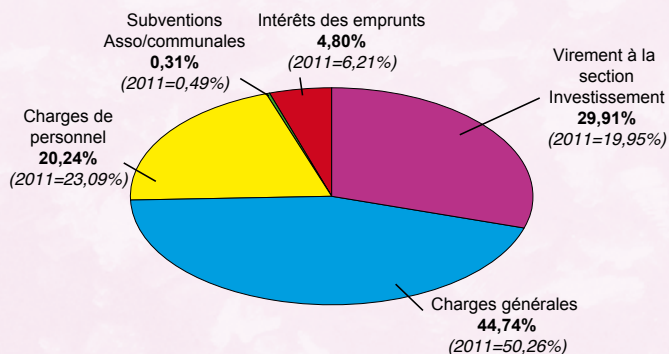
Le Conseil Municipal observe que ce résultat global inclut la perception du prix de vente du camping Lou Passavous de 320.000 € sous la déduction de la somme de 15.898,00 € payée au titre des études de l'opération d'aménagement du gîte d'étape du Passavous.

• Vote du budget primitif 2012

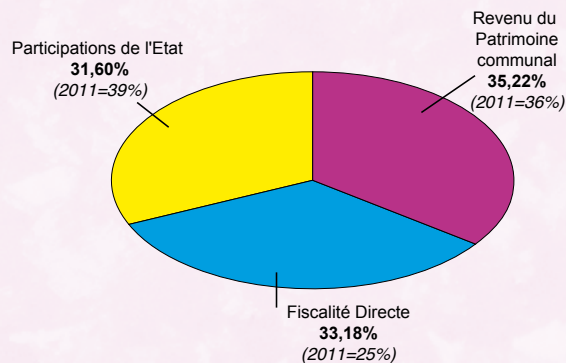
Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2012 du Budget Général qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 412.672,47 € (2011 = 328.179,49 €)

Dépenses de fonctionnement

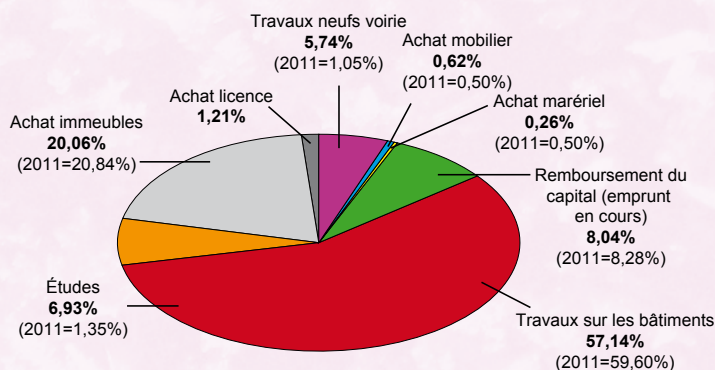


Recettes de fonctionnement (hors report résultat 2011)

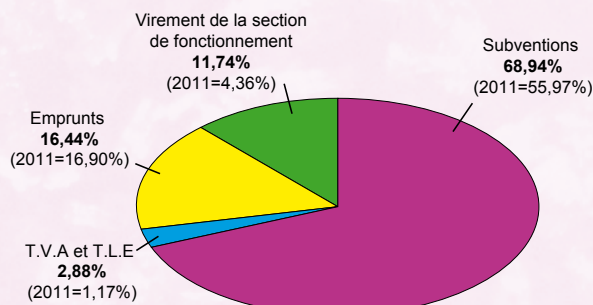


SECTION D'INVESTISSEMENT : 1.288.436,04 € (2011 = 1.508.131,23 €)

Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement (hors report résultat 2011)



• **Vote des taxes communales 2012**

Le Conseil Municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les taux des 3 taxes communales auxquelles s'ajoute la fraction du taux départemental de la taxe d'habitation et la D.F.C. (Cotisation Foncière des Entreprises) :

	Taux 2012	(Rappel 2011)
- Taxe d'habitation	12,44 %	(12,22 %)
- Taxe foncière du bâti	8,90 %	(8,70 %)
- Taxe foncière du non bâti	38,10 %	(38,10 %)
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	21,00 %	(21,00 %)

Budget eau et assainissement

• **Vote du compte administratif 2011**

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2011 du Budget Eau et Assainissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES : 187.130,83 €

RECETTES : 276.794,89 €

(dont excédent reporté de 2010 = + 18.015,20 €)

RÉSULTAT : EXCÉDENT = + 89.664,06 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES : 62.691,92 €

RECETTES : 76.106,94 €

(dont excédent reporté de 2010 = + 12.853,46 €)

RÉSULTAT : EXCÉDENT = + 13.415,02 €

RÉSULTAT GLOBAL 2011 = + 103.079 ,08 €

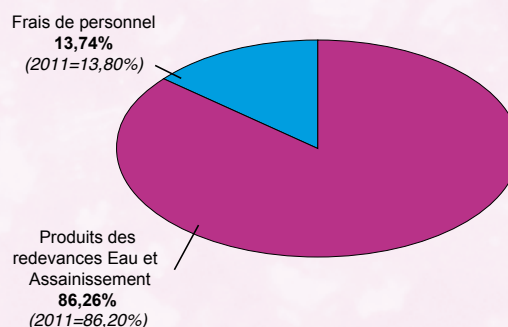
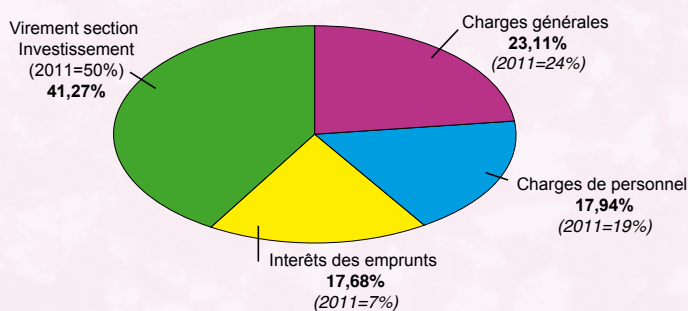
• **Vote du budget primitif 2012**

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2012 du Budget Eau et Assainissement qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 78.019,10 € (2011 = 75.038,24 €)

Dépenses de fonctionnement

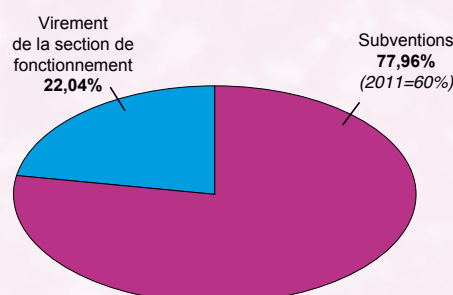
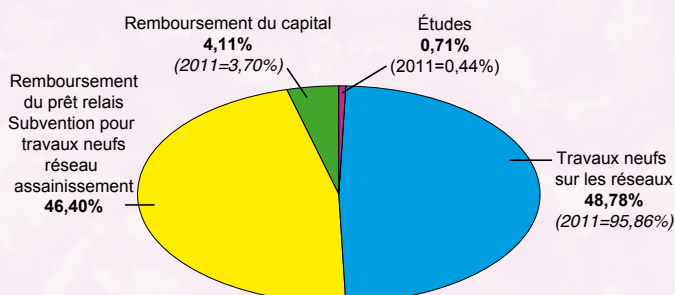
Recettes de fonctionnement (hors report résultat 2011)



SECTION D'INVESTISSEMENT : 280.616,99 € (2011 = 301.677,18 €)

Dépenses d'investissement

Recettes d'investissement (hors report résultat 2011)



Réhabilitation et création des réseaux d'assainissement du village et des quartiers de Goudeichard et de Roussimal – Demande de prêt pour la consolidation partielle du prêt relais subvention contracté en décembre 2011

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition du Crédit Agricole d'accorder un prêt pour la consolidation partielle du prêt relais subvention d'un montant initial de 130.290 € mis en place le 18/12/2011 pour le financement de la partie non subventionnée des travaux de réhabilitation et de création des réseaux d'assainissement du village et des quartiers de Goudeichard et de Roussimal dans les conditions suivantes :

- Montant du prêt	40.000 €
- Durée du prêt	20 ans
- Périodicité	Trimestrielle
- Taux fixe	5,76 %
- Echéances	Constantes de 845,33 €/trimestre

La voirie communale



Entretien de la signalisation horizontale de la RD 900 à l'intérieur de l'agglomération - Demande de subvention

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière de 1.945,00 € (50 % de la dépense H.T.) au titre des amendes de police pour l'entretien de la signalisation horizontale de la RD 900 dans sa traversée de l'agglomération de la commune soit du PK n° 30-400 au PK n° 31-600.

Travaux neufs sur la voirie communale 2012

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Routière du Midi (05) du 24 mai 2012 au prix global de 9.443,60 € H.T. soit 11.294,55 € T.T.C. pour la reconstitution des revêtements des chaussées, avec de l'enrobé à chaud, des parties de voies communales suivantes :

- Terrasse du local commercial communal situé dans la Résidence Auzet	3.090,75 € H.T.
- Local à containers pour ordures ménagères du village	3.106,25 € H.T.
- Voie de Paraïs	3.246,60 € H.T.
TOTAL	9.443,60 € H.T.
	soit 11.294,55 € T.T.C.

et décide également de faire procéder dans le cadre de la même opération au revêtement de la cour des box du Poney Club sur une superficie de 60 m² pour un coût estimé à 1 500 € H.T.

Location d'un gîte communal

Le Conseil Municipal décide de louer le gîte communal non meublé n° 2 au quartier Lou Passavous composé d'une cuisine, salle de séjour, d'une chambre, d'une salle d'eau et d'un W.C. séparés à Melle Marie Moreve et Mr Olivier Mirgot, dans les conditions suivantes :

- location vide et en l'état
- résidence principale
- établissement d'un état des lieux contradictoire avant l'entrée dans les lieux et délivrance de l'attestation d'assurance par le locataire
- durée du bail : 6 ans tacitement renouvelable par période de 6 ans à compter du 16 juillet 2012
- loyer : 280 euros/mois révisable le 1^{er} janvier de chaque année selon l'IRL (Indice de référence des Loyers), la première révision étant fixée au 1^{er} janvier 2013.
- dépôt de garantie : 280 euros.

Prolongation du contrat de location d'un gîte communal

Le Conseil Municipal décide d'accepter la demande de Mr Bernard Glass de prolonger la location du gîte communal meublé D3 au quartier du Passavous, par la conclusion d'un avenant au bail en cours, dans les conditions suivantes :

- durée du bail : 6 ans tacitement renouvelable par période de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2012 ;
- loyer mensuel : 280 euros/mois révisable le 1^{er} janvier de chaque année selon l'IRL (Indice de Référence des Loyers), la première révision étant fixée au 1^{er} janvier 2013, l'indice de base étant celui du 1^{er} trimestre 2012.

Toutes les autres dispositions du contrat de location demeurent inchangées.

Réhabilitation du gîte d'étape « Lou Pasavous » - Désignation du bureau d'études pour les missions CT, SSI et SPS

Suite à la consultation de bureaux d'études pour la dévolution du marché d'assistance technique portant sur les missions CT (Contrôle Technique), SSI (Coordination d'un Système de Sécurité Incendie) et SPS (Coordination Sécurité Protection de la Santé), cinq offres ont été reçues en Mairie et seule une offre est complète pour ces 3 missions. Après avoir procédé à l'analyse de ces offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer les missions CT, SSI et SPS au bureau d'études Qualiconsult à Aix en Provence (13) selon son offre du 23 janvier 2012 pour les prix forfaitaires suivants :

- | | |
|-----------------------|--------------|
| 1) Contrôle technique | 4.100 € H.T. |
| 2) Mission SPS | 2.700 € H.T. |
| 3) Mission SSI | 2.100 € H.T. |
| Soit un total H.T. de | 8.900 € H.T. |



Aménagement du local commercial municipal situé dans la résidence Auzet

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux suivants de mise aux normes et d'aménagement du local commercial à usage de bistrot - snack, de vente de produits de pays et d'épicerie situé au rez de chaussée de la copropriété Résidence Auzet au village :

- le nettoyage des locaux selon le devis de la Sté Onet Services de Manosque (04) du 27/02/2012 pour un montant de 1.120,00 € H.T.
- la mise aux normes de l'installation électrique selon le devis de la Sté Socobat de Seyne les Alpes (04) du 23/3/2012 pour un montant de 4.818,60 € H.T.
- la mise aux normes des équipements par la Sté GAP FROID de GAP (05) pour un montant de 418,86 € H.T.
- la mise en place de jardinières pour assurer la sécurité de l'accès des usagers au local pour un coût de 800,00 € H.T.
- la mise aux normes de la plonge, de la cuisine et de l'entrée du bistrot-snack selon le devis de la Société Sphere à Seyne les Alpes (04) du 10 avril 2012 pour un montant de 6.411,29 € H.T. soit 7.667,90 € T.T.C.
- le remplacement du matériel dans le local commercial municipal situé dans la résidence Auzet, pour un montant global de 6.721,38 € H.T. soit 8.038,77 € T.T.C. :
 - achat d'un four à pizza électrique selon le devis de la Société C.E.I. à Garges les Gonesse (95) du 10 avril 2012, pour un montant de 1 120,60 € H.T. soit 1.340,24 € T.T.C.
 - achat d'un gril panini plaques rainurées, d'une friteuse électrique, d'un lave main mural + distribution de savon et d'une douchette pour évier avec mélangeur selon le devis de la Société Procasa à GAP (05), du 10 avril 2012, pour un montant de 961,50 € H.T. soit 1.149,95 € T.T.C.
 - achat d'un chauffe – saucisses, d'une caisse enregistreuse, d'une plaque de cuisson de table, d'un support sac sur pieds, d'une vitrine réfrigérée 2 portes incurvées, d'un réfrigérateur, d'une armoire réfrigérée de table et d'un micro - ondes commercial programmable selon le devis de la Société Nisbets à Combs la Ville (77) du 21 février 2012, pour un montant de 2.438,28 € H.T. soit 2.916,18 € T.T.C.
 - achat d'une machine à glaçons et d'un lave verres selon le devis de la Société Henry BLANC à Marseille (13) du 10 avril 2012, pour un montant de 2.201,00 € H.T. soit 2.632,40 € T.T.C.



Mise à disposition de la licence IV et du local commercial à usage de bistrot-snack, de vente de produits de pays et d'épicerie situé dans la résidence Auzet

Le Conseil Municipal décide de mettre à la disposition de Mme Marie Materspacher épouse Di Benedetto, à titre gratuit, la licence IV, le local commercial situé au rez-de-chaussée de la copropriété Résidence Auzet à usage de bistrot - snack, de vente de produits de pays et d'épicerie pour une durée de 1 an, ainsi que la terrasse, du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013 avec l'obligation d'ouverture au public de cet établissement au minimum tous les jours du 1^{er} juillet 2012 au 31 août 2012, et d'assurer pendant cette période, la gestion du tennis municipal.

Travaux d'aménagement du local à containers dans le garage communal

Le Conseil Municipal adopte le devis de la Société Sphere à Seyne les Alpes (04) du 3 avril 2012 portant sur les travaux d'aménagement du local à containers OM dans une partie du garage communal au prix de 11.088,22 € H.T. soit 13.261,51 € T.T.C. et autorise Monsieur le Maire à demander une avance remboursable de 10.000 € sur 10 ans sans intérêt au Conseil Général pour le financement de ces travaux.

Location du logement du directeur du centre municipal Lou Passavous

Le Conseil Municipal décide de louer le logement du directeur du Centre Municipal Lou Passavous composé d'une cuisine, une salle de séjour, trois chambres, et une salle de bain - WC à Mme Nadège Grosos, dans les conditions suivantes :

- logement vide et en l'état
- résidence principale
- établissement d'un état des lieux contradictoire à l'entrée dans les lieux et délivrance de l'attestation d'assurance par le locataire
- durée du bail : à compter du 16 mai 2012 et jusqu'à la mise à disposition du logement communal T4 Ouest Lou Passavous par la Commune
- loyer : 500 euros/mois révisable le 1^{er} janvier de chaque année selon l'I.R.L (Indice de Référence des Loyers), la première révision étant fixée au 1^{er} janvier 2013, l'indice de base étant celui du 1^{er} trimestre 2012.
- dépôt de garantie : 500 euros.

La forêt communale

Réfection de la route forestière de la Chalozze – Demande de subvention

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal de Le Vernet, la proposition de l'ONF de faire procéder à la réfection sur 3 kms de la route forestière qui dessert la forêt communale de la Chalozze dont le coût estimatif s'élève à 67.000,00 H.T., avec une possibilité d'aide financière de 80 % de ce montant. La partie non subventionnée de ces travaux sera supportée à parts égales par les 3 communes dont les forêts sont desservies par cette route forestière, ce qui laissera à la charge de la Commune de Le Vernet un coût de 4.500 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de procéder aux travaux de réfection de la piste forestière sur 3 kms qui dessert la forêt communale de la Chalozze dont le coût estimé par l'O.N.F. est de 67.000 € H.T.

Il adopte le plan de financement de ces travaux :

- Subvention Etat/FEADER	30 %	20.100,00 €
- Subvention Conseil Régional PACA/FEADER	40 %	26.800,00 €
- Subvention Conseil Général 04	10 %	6.700,00 €
- Autofinancement	20 %	13.400,00 €
Total		67.000,00 €

et sollicite les subventions sus – énoncées.

Mise en vente par l'ONF d'une coupe de bois en forêt communale

Le Conseil Municipal autorise l'O.N.F. à procéder à la vente de gré à gré des parcelles 12 et 24 du canton du Grand Défens de la forêt communale.

Mise à la disposition de la commune de l'alpage de Belau pour l'estive 2012

Le troupeau ovin de l'alpage de l'Hubac pâture au cours de la seconde partie de l'estive sur l'alpage de Bélau, qui est la propriété de Mr Firmin Maurice Lombard, le Conseil Municipal accepte sa proposition de mettre à la disposition de la Commune l'alpage de Bélau de 25 ha environ pour la période du 15 août au 1^{er} octobre 2012 au prix de 6 euros/ha soit 150 euros.

Gardiennage du pâturage communal de la Grande Montagne pour l'estive 2012

Le Conseil Municipal décide de recruter Mr Quentin Bayle, dans le cadre d'un contrat de travail à durée déterminée sur la base d'un mi-temps étalé sur la période de l'estive de juillet à septembre 2012 pour le salaire de 866,66 euros/mois.

Gardiennage du pâturage communal de la Grande Montagne pour l'estive 2012 – Convention de prestation de service

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Mr Jean-Marie Michel, de procéder au gardiennage des bovins du pâturage communal de la Grande Montagne pour la saison d'estive 2012 dans le cadre d'une convention de service pour le prix forfaitaire de 4.000 euros.



Tarifs de prise en charge des bovins au pâturage de la Grande Montagne pour l'estive 2012

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge pour l'estive 2012 :

- les génisses et vaches âgées de 6 mois et plus à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 300 têtes au prix unitaire de 87,50 euros
- les veaux âgés de moins de 6 mois à la date d'admission à l'alpage dans la limite de 60 têtes au prix unitaire de 24,50 euros

Mise en place d'un couloir et d'un petit parc de contention à « Pierre Grosse » pour les bovins accédant à la Grande Montagne

Le Conseil Municipal accepte les devis ci-dessous référencés relatifs à la mise en place d'un couloir et d'un petit parc de contention à « Pierre Grosse » pour les bovins accédant au pâturage de la Grande Montagne, savoir :

- Devis de la SARL Beridon à Auzet (04) du 14 février 2012 pour un montant de 4.200,00 € H.T. (mise en place du couloir et du petit parc de contention)
- Devis de la Société Beiser Environnement à Bouxwiller (67) du 25 février 2012 pour un montant de 1.636,00 € H.T. (achat de glissières, barrière de stabulation galvanisée, poteau et brides)
- Devis de la SAMSE à Seyne les Alpes (04) du 20 mars 2012 pour un montant de 337,96 € H.T. (mélange béton + ciment)

Vente de l'herbage des parcelles communales situées sur la commune de Prads pour l'estive 2012

Le Conseil Municipal décide de vendre à Mr Jean-Christophe Lombard, éleveur d'ovins à Le Vernet, pour l'estive 2012, au prix de 200 euros, les 45 ha d'herbage des parcours de Mariaud, dont la Commune de Le Vernet est propriétaire sur la Commune de Prads.

Gardiennage du pâturage communal de l'Hubac pour l'estive 2012 – Convention de prestation de service

Le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Mr Jean-Christophe Lombard, de procéder au gardiennage des ovins du pâturage communal de la Montagne de l'Hubac pour la saison d'estive 2012 dans le cadre d'une convention de service pour le prix forfaitaire de 3.600 euros.

Tarifs de prise en charge des ovins au pâturage de la Montagne de l'hubac pour l'estive 2012

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge au pâturage communal de l'Hubac, pour l'estive 2012, 600 ovins au prix unitaire de 10,50 euros.

L'école communale « Pierre Magnan »

Séjour randonnée « land art » aux Cytises pour les élèves de l'école communale Pierre Magnan

Le Conseil Municipal accepte de participer au financement du séjour randonnée « Land art » au centre de vacances Les Cytises des 13 élèves de l'école Pierre Magnan à Le Vernet s'élevant à la somme de 530 euros sous la forme d'une subvention qui sera versée dans la caisse de la Coopérative Scolaire de l'Ecole Pierre Magnan



Acquisition d'un panneau de basket

Le Conseil Municipal accepte de rembourser à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Primaire de Le Vernet, la somme de 89,95 € T.T.C. correspondant à l'achat auprès des établissement Decathlon à Digne les Bains (04) d'un panneau de basket pour l'école.

Création d'un service de garderie des élèves de l'école pour l'année scolaire 2012/2013

Le Conseil Municipal décide d'organiser, à partir de la rentrée scolaire 2012/2013, l'accueil des enfants fréquentant l'école communale Pierre Magnan Le Vernet, le matin de 8 h à 9 h.

La piscine et le tennis municipaux

Tarifs du tennis municipal pour l'année 2012

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2012 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée du tennis municipal et fixe la redevance d'occupation du court de tennis pour l'année 2012, de la manière suivante, à compter du 1^{er} juin 2012 : heure d'ouverture du court de tennis (2 à 4 joueurs) : 5 euros



Tarifs de la piscine municipale pour l'année 2012

Le Conseil Municipal décide de reconduire en 2012 la régie municipale pour la Perception du droit d'entrée de la piscine qu'il fixe ainsi qu'il suit pendant ses jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi 2 juillet 2012 au samedi 24 août 2012 inclus.

Tarifs valables pour une journée :

- Adultes : 2 euros
- Enfants : 1 euro jusqu'à 7 ans inclus accompagné d'un adulte non baigneur et 1 euro 50 centimes de 8 à 15 ans inclus
- Groupes : 70 euros/2 h le matin jusqu'à 70 personnes outre l'encadrement (sur réservation)

Recrutement d'un maître nageur pour la piscine au mois de juillet 2012

Le Conseil Municipal décide de recruter Mr Vincent Lasalvia comme maître - nageur de la piscine municipale pour le mois de juillet 2012 dans les conditions suivantes :

- Durée : Contrat à durée déterminée du 2 juillet 2012 au 31 juillet 2012 inclus
- Horaires : 6 jours par semaine soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h de 15 h à 18 h
- Rémunération : 1.600 € net, indemnité compensatrice de congés payés de 1/10^e incluse + logement mis gracieusement à sa disposition du 02 juillet 2012 au 31 juillet 2012

Recrutement d'un maître nageur pour la piscine au mois d'août 2012

Le Conseil Municipal décide de recruter Mr Edgard Delort comme maître - nageur de la piscine municipale pour le mois d'août 2012 dans les conditions suivantes :

- Durée : Contrat à durée déterminée du 1^{er} août 2012 au 25 août 2012 inclus
- Horaires : 6 jours par semaine soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le samedi de 10 h à 12 h de 15 h à 18 h
- Rémunération : 1.107,69 euros calculé au prorata du temps de travail, indemnité compensatrice de congés payés de 1/10^e incluse + logement mis gracieusement à sa disposition du 1^{er} août 2012 au 31 août 2012 inclus.

Embauche d'une assistante pour la piscine pour l'été 2012

Le Conseil Municipal décide de recruter Melle Marie Bayle comme assistante pour le contrôle des accès à la piscine municipale pour l'été 2012 dans les conditions suivantes :

- Durée : Contrat à durée déterminée du 13 juillet 2012 au 25 août 2012 inclus
- Horaires : 5 jours par semaine soit les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14 h à 17 h et le samedi de 15 h à 18 h
- Rémunération : Sur la base du SMIC/heure (soit 9,22 €/heure) calculé au prorata du temps de travail, augmenté d'une indemnité compensatrice de congés payés de 1/10^o).

Instauration d'une carte Sport-Pass 2012

Le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année 2012, la carte Sport-Pass ayant pour objet de forfaitiser aux tarifs suivants les droits d'accès au court de tennis et à la piscine municipaux pour l'année 2012 : Enfants (-18 ans), étudiants (jusqu'à 27 ans), demandeurs d'emploi et personnes âgées de plus de 60 ans : 20 euros / Familles nombreuses : Gratuité de la carte Sport-Pass, pour les frères et sœurs mineurs d'une famille, à partir de la 3^o carte Sport-Pass enfant / Autres usagers : 30 euros

La carte Sport-Pass sera délivrée auprès du Secrétariat de Mairie contre remise du paiement de la redevance forfaitaire.

Les associations

Subvention à l'association de chasse « La Vernetière » pour l'année 2012

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association de Chasse « La Vernetière » une subvention d'un montant de 300 euros pour l'année 2012.

Subvention à l'association sportive et culturelle de Le Vernet pour l'année 2012

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association Sportive et Culturelle de Le Vernet une subvention d'un montant de 700 euros pour l'année 2012.

Feux d'artifice 2012

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget Général 2012 de la Commune le montant de la participation municipale au coût du feu d'artifice de la fête du 14 août 2012 pour la somme de 2.000 euros.

Les animations et manifestations municipales

Mercredi 25 juillet à 18 h 30
Rencontres Musicales et Littéraires
au Foyer communal

Jeudi 26 juillet à 20 h 30
Concert de clavecin à l'église du village

Mercredi 1^{er} août à 18 h 30
Rencontres Musicales et Littéraires
au Foyer communal

Jeudi 9 août à 18 h 30
Rencontres Musicales et Littéraires
au Foyer communal

Lundi 13 août
« Fête de l'alpage », pique-nique
à la Grande Montagne

Mardi 14 août toute la journée
Fête du village – Feux d'artifice



Marché



Camping

Mercredi 15 août à 12 h 00
« Anchoïade » à la fontaine du village
offerte par la municipalité

Vendredi 17 août à 18 h 00
« Musique de la Renaissance à nos jours »,
concert de guitare à l'église du village

Mercredi 22 août à 21 h 00
« Les rencontres de la parole »,
Mémoires d'Orient
à la Maison du Pastoralisme

Dimanche 9 septembre à 15 h 00
« Thé dansant » au Passavous



Café du Moulin

Réunion publique annuelle
d'information sur
les actions municipales
LE JEUDI 16 AOUT à 11 HEURES
à la salle polyvalente de la Mairie.